

21.05.2014 - 15:01 Uhr

Consultation de la loi sur les produits du tabac / La Ligue pulmonaire exige une meilleure protection des jeunes

Berne (ots) -

La Ligue pulmonaire est d'avis que le projet de loi sur les produits du tabac soumis en consultation ne va pas assez loin. Il est inacceptable que le Conseil fédéral accorde davantage d'importance à la liberté économique qu'à la santé des personnes mineures. Ce n'est qu'en interdisant de façon globale la publicité et le sponsoring liés au tabac que l'on pourra réduire le nombre de jeunes qui commencent à fumer.

La Ligue pulmonaire est déçue que le Conseil fédéral continue à admettre la publicité pour les produits du tabac dans les points de vente et le sponsoring de festivals et spectacles en plein air par l'industrie du tabac. Seule l'interdiction généralisée du marketing du tabac peut garantir que les jeunes n'entrent pas en contact avec des messages publicitaires qui les incitent à fumer. Six fumeurs sur dix ont commencé avant l'âge de 18 ans. La Ligue pulmonaire exige dès lors une protection de la jeunesse sans failles: l'interdiction de pratiquer le sponsoring doit être étendue à toutes les manifestations nationales et la publicité du tabac aux points de vente et sur des objets doit être interdite. La Ligue pulmonaire salue toutefois l'interdiction prévue de la publicité au moyen d'affiches, d'imprimés et au cinéma, ainsi que le traitement équivalent des cigarettes électroniques et des cigarettes conventionnelles.

La consommation de tabac coûte 10 milliards de francs par année

La Ligue pulmonaire soutient le principe de fixer l'âge minimal pour acquérir des produits du tabac à 18 ans, dans toute la Suisse. En effet, plus tôt on commence à fumer, plus la dépendance est forte par la suite. De nombreuses personnes qui fument aujourd'hui seront atteintes de maladies pulmonaires demain. En Suisse, la consommation de tabac engendre des coûts annuels de 10 milliards de francs, mais aussi et surtout beaucoup de souffrances aux personnes concernées et à leurs proches. En effet, la moitié des personnes qui fument avec régularité meurent prématurément. La Ligue pulmonaire est persuadée qu'une loi ambitieuse sur les produits du tabac est en mesure de réduire le nombre de jeunes qui commencent à fumer et de diminuer ainsi également les coûts de la santé.

Les faits le prouvent: la protection de la jeunesse est indispensable

- 57.4 % des personnes qui fument ont commencé avant l'âge de 18 ans.
- Il est très peu probable qu'une personne qui n'a pas commencé à fumer avant ses 21 ans se mette à fumer régulièrement un jour.
- Les jeunes non-fumeurs constituent le groupe cible principal du marketing du tabac.
- Les jeunes suisses de 13 à 14 ans identifient plus de 80% des marques de cigarettes les plus connues, y compris quand les noms et les logos ont été rendus méconnaissables.

Contact:

Ligue pulmonaire suisse
Grégoire Vittoz, porte-parole
Tél. 021 623 38 85
gregoire.vittoz@lpvd.ch

Plus de renseignements sous www.liguepulmonaire.ch/LPTab

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000839/100756428> abgerufen werden.